



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

La Ville de Limoges porte plainte suite à la dégradation de plusieurs arbres en ville

Ces derniers temps, la Ville de Limoges doit faire face à un phénomène très préoccupant : la dégradation volontaire d'arbres sains en ville. Une trentaine d'arbres ont été abîmés à plusieurs endroits de Limoges (place de la République, place Maison Dieu, rue Charles-Michels, au Champ-de-Juillet, sur les bords de Vienne).

Ces plaies causées délibérément sur des arbres en bonne santé engendrent de lourdes conséquences et rendent les arbres plus vulnérables. L'écorce joue un rôle très important dans la protection de l'arbre. Cette barrière, épaisse de quelques millimètres à plusieurs centimètres selon les espèces, est primordiale pour l'arbre en protégeant le bois et la sève qui circule à l'intérieur. Aussi une simple entaille peut favoriser l'apparition de pathogènes pouvant réduire considérablement la vie de l'arbre. Écorcer un arbre ne l'empêche pas de vivre mais réduit fortement son espérance de vie.

À ce jour, la Ville a effectué plusieurs dépôts de plainte. Pour évaluer les dommages causés aux arbres, la direction des espaces verts, de l'environnement et de la biodiversité de la Ville de Limoges se base sur le barème national de l'arbre. Les dégâts se chiffrent entre quelques centaines à plusieurs milliers d'euros, selon l'importance des dégradations, l'essence de l'arbre, son âge, ses dimensions, sa valeur paysagère, sa valeur écologique et s'il a une protection particulière.

Pour rappel, toute dégradation portée à une plantation du domaine public constitue une infraction sanctionnée d'une amende.



Exemple de blessure causée sur un arbre, rue Charles-Michels.

Contact presse Ville de Limoges :

Claire PAROT (GLÉDEL)

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / claire.gledel@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](https://www.limoges.fr)

